Arrondissement de RAMBOUILLET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DEL BERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2023-030

Tél: 01.30.13.76.00.

L'an deux mille vingt-trois le 22 mars

DATE

DE CONVOCATION

16 mars 2023

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Nicolas DAINVILLE, Maire.

DATE D'AFFICHAGE

16 mars 2023

Monsieur DAINVILLE,

Mesdames LOPES, ROUSSEAU et ROUSSEL;

Messieurs DIALLO, RAOUL et MOUSSA; Adjoints au Maire

Mesdames BAC, GORBENA et RAOUL

Messieurs IBRAHIM, MONNARD, LE MOING, PERON et VILLOING; Conseillers

Municipaux délégués Madame BASELTO

Messieurs BLEE et BOURGOIN Conseillers Municipaux

Formant la majorité des membres en exercice

NOMBRE DE CONSEILLERS Absents excusés :2

Madame HOCDE; Monsieur GERBOUIN

En exercice: 29 Présents: 18 Votants: 27 Absents excusés et représentés : 9

Mesdames BROCHADO, CHIAKH, DUTU, LWAMBA MAKANYAKA, PASCOAL et

SELBONNE; Messieurs MARE, MEY et POING

Pouvoirs : 9

Madame BROCHADO donne pouvoir à Madame BAC Madame CHIAKH donne pouvoir à Monsieur MOUSSA Madame DUTU donne pouvoir à Monsieur BOURGOIN

Madame LWAMBA MAKANYAKA donne pouvoir à Madame GORBENA

Madame PASCOAL donne pouvoir à Monsieur RAOUL Madame SELBONNE donne pouvoir à Madame RAOUL Monsieur MARE donne pouvoir à Madame BASELTO Monsieur MEY donne pouvoir à Monsieur DAINVILLE Monsieur POING donne pouvoir à Monsieur VILLOING

Subvention à l'association Club Loisirs Séniors Secrétaire de séance: Madame Adelaïde LOPES

La séance étant ouverte à 19H00

2023-030

Objet: Subvention à l'association Club Loisirs Séniors

Secteur: Sports et Vie Associative

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14;

Considérant la nécessité de soutenir l'action de l'association Club Loisirs Séniors;

Considérant l'avis de la commission Animation de la Ville (Sports, Culture, Associations, Evénementiel et Démocratie Locale) du 14 mars 2023.

Après présentation faite_par Monsieur le Maire, Après avoir fait l'objet d'un débat contradictoire et en avoir délibéré, au scrutin public vote à l'unanimité

Article1 : Attribue une subvention de 3 000 € l'association Club Loisirs Séniors au titre de l'année 2023.

Article 2 : Dit que les crédits seront imputés au budget communal.

Mis en ligne le :

Pour extrait conforme,

LA VERRIERE, le 22 mars 2023

Le Maire,

Nicolas DAINVILLE

